



Renouvellement d'adhésion association ou personne morale

Votre adhésion donne plus de poids à vos actions et à celles de la FRCPM, afin que le patrimoine et la culture maritimes de notre région soient mieux reconnus, sauvegardés et mis en valeur.

Votre adhésion donne à votre association la possibilité de participer aux actions menées par la FRCPM, d'échanger entre membres de notre réseau, de promouvoir vos actions grâce au site Internet www.patrimoine-maritime.com et aux actions de communication réalisées par la FRCPM.

Votre adhésion vous permet de recevoir, ainsi que vos adhérents, des informations sur les activités du réseau, des nouvelles des fêtes maritimes régionales, françaises et européennes, des annonces de publications d'ouvrages et toute autre information en lien avec le patrimoine maritime régional.

Adhésion 2020

Association / Personne morale

.....

Adresse

.....

Adresse mail

représentée par

renouvelle son adhésion à la Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes et verse au titre de 2020 la somme de 60€.

Date :

Signature :

Adresser à : FRCPM - MRES 5, rue Jules de Vicq, 59800 Lille.
Vous recevrez un reçu lors d'un prochain courrier de la FRCPM.